

## AVIS DES SOCIÉTÉS (\*)

### **COMMUNIQUE DE PRESSE**

#### **DELICE HOLDING SA**

Siège social : Immeuble le Drôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac -1053 – Tunis

Le Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING –SA- « DH », réuni le 21 avril 2021 a examiné le rapport d'activité de la société et a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020 et le rapport relatif à la mise-à-jour des Statuts.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le jeudi 25 juin 2021 à respectivement à 10 heures et 11 heures par visioconférence à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

#### **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- ✓ Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée ;
- ✓ Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé ;
- ✓ Lectures des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés ;
- ✓ Approbation des conventions réglementées ;
- ✓ Affectation du résultat ;
- ✓ Quitus aux Administrateurs ;
- ✓ Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;
- ✓ Rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne ;
- ✓ Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales ;
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

#### **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- ✓ Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée ;

- ✓ Transfert du siège social de la Société ;
- ✓ Modification corrélative des statuts de la Société ;
- ✓ Amendement de l'article 24 des Statuts ;
- ✓ Mise-à-jour des Statuts ;
- ✓ Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

En raison des circonstances exceptionnelles actuelles, et dans le cadre du respect des règles sanitaires strictes prises par les autorités tunisiennes pour limiter la propagation de la pandémie COVID 19, et conformément au communiqué du CMF du 19/03/2020 relatif à la tenue des Assemblées à distance, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée, DELICE HOLDING SA opte pour la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire en visioconférence, sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'Assemblée à savoir le Président de l'Assemblée, les deux Scrutateurs et le Secrétaire.

Les Commissaires aux comptes et l'administrateur—représentant les actionnaires minoritaires seraient présents physiquement aux dites Assemblées.

Ainsi, la société demande à ses actionnaires de privilégier leurs participations via un vote exprimé par correspondance dûment signée et légalisée ou par procuration à donner au Président de l'Assemblée.

Un formulaire unique de vote et un modèle de procuration sont téléchargeables via le site web <http://www.delice.tn/> (rubrique investisseurs) **à partir du 28 mai 2021.**

Le formulaire unique de vote signé et légalisé ainsi que la procuration doivent être—envoyés à l'adresse suivante [Investisseurs@groupedelice.com.tn](mailto:Investisseurs@groupedelice.com.tn) au plus tard **Un (01) jour avant la tenue de l'Assemblée accompagnés par l'attestation de propriété d'actions.**

Les actionnaires composant le Bureau de l'Assemblée, les actionnaires ayant voté par correspondance et les actionnaires ayant donné procuration au Président de l'Assemblée seront comptés comme étant présents à l'Assemblée. Le comptage du quorum et des votes ainsi que le déroulement des travaux de l'Assemblée se feront en présence d'un huissier de justice.

Les actionnaires ci-dessus cités seront comptés comme étant présents aux deux Assemblées même s'ils ne se manifesteront pas lors de la visioconférence.

Pour pouvoir participer, à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires, sont invités à communiquer leurs adresses mails pour pouvoir recevoir des invitations et ce au plus tard Cinq (05) jours avant la tenue de l'Assemblée à l'adresse suivante : [Investisseurs@groupedelice.com.tn](mailto:Investisseurs@groupedelice.com.tn)

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2021, seront disponible en ligne, en consultation et téléchargeable sur le lien suivant : <http://www.delice.tn/> (rubrique investisseurs) **à partir du 28 mai 2021.**

Les actionnaires peuvent transmettre des questions ou formuler des observations relatives aux documents et informations mis à leur disposition à l'adresse électronique : [Investisseurs@groupeDelice.com.tn](mailto:Investisseurs@groupeDelice.com.tn), au plus tard **le troisième (03<sup>ème</sup>) jour précédant la date de l'Assemblée Générale.**

Les questions reçues ayant une incidence sur les décisions de vote donneront lieu à une réponse électronique **Deux (02) jours avant la tenue de l'Assemblée** ; Les autres questions reçues donneront lieu à une réponse au cours de l'Assemblée.

Lors de l'Assemblée, les actionnaires assistant via visioconférence, peuvent poser des questions écrites et/ou orales. Les réponses à ces questions seront prévues avant le passage au vote.

Les actionnaires peuvent transmettre des questions aux commissaires aux comptes, de la Société sur les adresses indiquées ci-dessous, au sujet des documents et informations mises à leurs dispositions au plus tard **le troisième (3<sup>ème</sup>) jour précédant la date de l'Assemblée** :

Cabinet Finor (Représenté par Mr Karim DEROUICHE) : [karim.derouiche@finor.com.tn](mailto:karim.derouiche@finor.com.tn)

Cabinet Deloitte (Représenté par Mr Mohamed LOUZIR) : [mlouzir@deloitte.tn](mailto:mlouzir@deloitte.tn)

Les questions écrites ou les observations adressées aux Commissaires aux comptes feront l'objet soit d'une réponse orale instantanée de leur part, soit d'une réponse écrite dont lecture sera faite séance tenante par le président de séance.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.